

## Le commerce du corail entre Naples et Marseille entre XIIIe et XVe siècle

*Perino Ciro*

La grave carence de témoignages concernant la période médiévale napolitaine, causée par la destruction du patrimoine de la documentation au cours de la seconde guerre mondiale, rend difficile une analyse des conditions économiques et commerciales. Un marché qui, comme l'a écrit récemment Amedeo Feniello, se présentait dense, avec comme capitale Naples, qui apparaissait parmi les principaux centres méditerranéens. Ce marché était inséré dans un réseau de relations amples, qui dépassait également les limites de la Méditerranée, avec des liens jusque dans la péninsule Indienne et l'île du Ceylan, comme il ressort par exemple de l'analyse de la *Pratique de mercatura* de Francesco de Balducci Pegolotti.

Parmi les marchandises d'un intérêt particulier qui y étaient exportées se trouve le corail, brut ou travaillé, même si jusqu'à présent, un tableau clair n'existe pas sur sa production. Il est connu que, depuis l'Antiquité, le corail méditerranéen était présent dans le commerce international surtout avec l'Inde où il était très utilisé. Durant l'époque médiévale, le commerce de ce produit se développe, par exemple en s'insérant dans les marchandises échangées dans le cadre de l'économie du Genizah étudié par Shlomo Dov Goitein, écoulé en Égypte et redistribué de là dans la mer Rouge. Présent presque dans toute la Méditerranée, il était très demandé au niveau international. Ainsi la pêche au corail s'étendit très vite dans la Méditerranée en impliquant États et marchands. Le corail était utilisé pour différents buts : comme pierre décorative, dans l'usage médical, et finalement au XIIIe siècle il est universellement utilisé comme grain de chapelet pour le *pater noster*, et comme produit de luxe. Les lieux de production du corail sont divers : les premières informations à propos de mines de corail sont reportées par les géographes arabes sur la côte nord du Maghreb. Vers 1150, pour la première fois Edrisi nous informe que dans la mer de Perceuses on pratiquait l'extraction d'un corail de première qualité. Vers la moitié du XIIe siècle les Ligures pêchaient le corail à Portofino tandis que depuis 1276 les Marseillais acquièrent la primauté en obtenant la permission de pêche dans le royaume de Sicile : il s'agit du riche corail de la péninsule sorrentina. La valeur du corail et l'extrême difficulté de la pêche donnèrent lieu à une illustration professionnelle atypique, rude, violente, ambiguë : le corallaro. Le corallaro n'était pas le concessionnaire du droit de pêche, ce n'était pas l'armateur du bateau, ce n'était pas le marchand ou le pêcheur, mais c'était l'homme de la chasse à l'or rouge : comme reporte un ancien adage repris par Henri Bresc : il faut avoir tué ou volé pour être corailler.

Au vu de l'état actuel des études, nous savons que dans la sud de l'Italie la pêche était réglementée avec des normes précises déjà à partir du règne du roi Guillaume le Bon au XIIe siècle. Pendant la période angevine, les rois s'engagèrent à développer cette production, en alimentant la croissance de l'industrie du corail dans la ville de Naples, qui était dans une position géographique favorable pour le commerce avec l'Adriatique, avec l'est de l'Afrique septentrionale et avec la Méditerranée occidentale, profitant d'un actif commerce maritime de la part de Génois, Pisans, Florentins, Catalans, Provençaux, qui depuis les temps de Charles I, eurent leurs propres loges et rues dans les alentours de la zone portuaire pour favoriser leurs échanges commerciaux.

Les souverains angevins prononcèrent de nombreuses ordonnances ayant pour but de

réglementer jusque dans les moindres détails la pêche du corail qui, produisait une énorme richesse. Nous savons que Charles d'Anjou accordait des privilèges spéciaux aux matelots provençaux et marseillais qui exerçaient une telle pêche dans le royaume, en prélevant sur le produit pêché une dîme qu'aux temps du roi Robert s'élevait à une once pour chaque bateau. Ses ordonnances furent confirmées par Jeanne I, souveraine angevine. Ces mesures n'étaient pas totalement nouvelles mais, comme Giovanni Tescione l'a observé, « nous commençons à trouver là les premiers documents témoignant une pêche systématique du corail en Sicile, et ceux-ci ne sont qu'une confirmation d'une pratique invétérée depuis des siècles »

Parmi les différentes nations des pêcheurs présentes dans le royaume de Naples, les pêcheurs provençaux furent favorisés au désavantage des autres nations. Les Provençaux avaient côtoyé les Napolitains dans la pêche depuis l'époque souabe, probablement déjà à partir du règne des Normands. Au XIIIe siècle ils étaient devenus désormais experts dans les industries et dans les trafics du corail. Les rois angevins les favorisèrent en accordant des privilèges, comme celui accordé par Charles II en 1291 où il confirmait ceux déjà donnés précédemment par Charles Ier à la nation marseillaise.